

## **Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN - Société MONOLITH**

**M. ANTONY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Conformément à l'article 5 de la loi du 2 mars 1982, la Commune, lorsque son intervention a pour objet de favoriser le développement économique, peut accorder des aides indirectes dont notamment des aides techniques. Parmi les aides techniques, dont les modalités sont laissées à la libre appréciation des collectivités locales, figurent des aides à la formation, des aides à l'exportation, des audits...

Aussi, la collectivité, afin de compléter les diverses actions déjà engagées en faveur du redéploiement économique et du développement de l'emploi, accorde des aides à la formation et particulièrement des aides à la formation de créateurs d'entreprises en matière de plan d'affaires.

Dans le cadre de sa mission d'animation et de gestion de la pépinière de Palente qui lui a été confiée par la Ville, la Société IEN apporte son aide aux créateurs d'entreprises sous différentes formes et notamment au niveau de la formation à l'élaboration et à l'approfondissement du plan d'affaires.

La Société IEN est d'ailleurs reconnue comme établissement de formation et est conventionnée (n° 43.25.005.22.25).

L'intervention de la Société IEN au niveau de la formation en matière de plan d'affaires est facturée par forfait de 70 000 F.

L'aide apportée par le Conseil Municipal pourrait être de 17 500 F, sachant que la Région interviendrait à hauteur de 17 500 F et le Département du Doubs à hauteur de 35 000 F.

De plus, et comme précédemment, il serait demandé aux bénéficiaires de l'aide de s'implanter à titre définitif sur le territoire de la Commune de Besançon ou sur les communes ayant passé un accord de reversement de la taxe professionnelle avec Besançon (actuellement Chemaudin et Chalezeule).

Une nouvelle entreprise pourrait bénéficier de cette mesure :

### **Société MONOLITH**

MONOLITH propose un service de conception et simulation en images de synthèse haut de gamme de qualité photoréaliste en 2 et 3 dimensions. Les produits peuvent être fournis sur tous types de supports et médias existants. Ces prestations sont parfaitement adaptées à la demande des différents secteurs d'activité que sont, sans être restrictif, l'industrie (étude de prototypes et design), les métiers de la communication et de l'image, ou encore l'architecture et l'urbanisme au sens large.

Le versement de l'aide serait réalisé au profit de l'entreprise bénéficiaire sur certification donnée par la Société IEN que la formation a été suivie régulièrement et que la facture a été transmise à l'entreprise à l'issue du montage du plan d'affaires.

Au cas où une entreprise ne respecterait pas l'engagement de s'implanter sur le territoire de la Commune de Besançon ou sur les communes ayant passé un accord de reversement de la taxe professionnelle avec Besançon (Chemaudin et Chalezeule actuellement), cette entreprise serait tenue de reverser à la Ville de Besançon le montant de l'aide reçue.

Sur avis favorable de la Commission Économique, le Conseil Municipal est invité à se prononcer et en cas d'accord, à allouer une somme de 17 500 F à la Société MONOLITH. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 1994, chapitre 961.0 - article 657 - code service 30200.

**M. ANTONY :** Pour la première fois, on est en présence d'un cas d'école car les entreprises concernées sont situées dans nos deux pépinières. Si vous le permettez, je voudrais présenter ensemble des deux rapports et informer brièvement le Conseil sur la politique de la ville en matière de création d'emplois et d'aide aux entreprises. C'est un court bilan qui ne se veut pas triomphaliste car il s'agit d'être modeste lorsqu'on parle de création d'emplois et que le taux de chômage reste aussi élevé. Ceci dit, les Bisontins ont le droit de connaître le coût et les résultats de notre action. On a pu chiffrer avec les services, l'aide directe aux entreprises, il s'agit de l'argent versé...

(protestations de M. TOURRAIN).

**M. LE MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, en matière de cavalier, vous n'allez tout de même pas nous dire que vous n'en utilisez pas non plus. Ne soyez pas grossier vous aussi...

**M. ANTONY :** ...non, sinon je le prends mal.

**M. LE MAIRE :** Je n'ai pas vu M. ANTONY pour ce dossier. M. ANTONY qui a la responsabilité du secteur économique, profite de cette occasion où l'on accorde une aide -150 000 F- à une société qui va faire un investissement de 1 million et demi et 17 500 F à une deuxième société que nous accompagnons parce qu'elle est à IEN, pour rappeler en quelques minutes ce qu'on fait en matière économique. Cela me paraît intéressant pour les collègues qui sont là et pour les personnes qui sont au-delà. Alors si ça ne vous plaît pas Monsieur TOURRAIN, vous pouvez...

**M. TOURRAIN :** Le débat que nous réclamons pour l'emploi...

**M. LE MAIRE :** ...vous l'aurez mais vous réclamez toujours des débats. Mais bien sûr que vous aurez ces débats.

**M. TOURRAIN :** Je souhaiterais que nous parlions de choses importantes et que nous ayons le temps de les étudier... C'est ça que je vous reproche.

**M. LE MAIRE :** Mais vous avez le temps d'étudier ces rapports, ils vous sont parvenus dans les délais.

**M. ANTONY :** Monsieur le Maire, M. TOURRAIN fait partie de la Commission Développement Économique, il a donc tout le temps de s'informer. D'autre part, il y a eu un débat sur l'emploi en juin 1990, mais je suis tout à fait prêt à en recommencer un autre. Je voudrais seulement parler des deux pépinières qui ont aidé les deux entreprises dont on parle au point 6 et au point 7 de l'ordre du jour, Monsieur TOURRAIN.

**M. LE MAIRE :** M. ANTONY a la parole et lui seul, malgré la mauvaise humeur de M. TOURRAIN.

**M. ANTONY :** Je suis sûr que le débat aurait été plus court si je n'avais pas été interrompu. Merci, Monsieur TOURRAIN. Je disais donc que depuis 1989, cette aide aux entreprises, l'aide directe se monte à plus de 18 millions de francs, ce qui n'est pas rien, mais elle n'est pas donnée sans contreparties. Je voudrais souligner un paragraphe de la convention type signée par l'entreprise qui bénéficie d'une aide de la Ville. «Il s'agit d'un acte de confiance. Si la Ville de Besançon considère que la réussite du projet de développement de la société X sera bénéfique à l'ensemble de ses habitants, la

société X considère pour sa part comme fondamental le but poursuivi par la commune qui est d'assurer à sa population la garantie d'emplois stables et correctement rémunérés». Je pense que le Conseil Municipal a le droit de savoir cela.

Depuis 1989, ce sont 49 entreprises qui sont sorties d'IEN et qui ont créé 450 emplois. De Point + sont sorties dans le même temps, 47 entreprises mais cette fois des entreprises artisanales qui ont créé 160 emplois. En tout, Mesdames et Messieurs, nous avons contribué directement à la création de 96 entreprises et de 610 emplois. Il faut quand même le savoir, ce n'est pas un cavalier, c'est une information.

Je voudrais également en profiter pour féliciter les gestionnaires de nos deux pépinières qui rendent un éminent service à la collectivité. Il faut bien que j'aie parfois l'occasion de le faire Monsieur TOURRAIN. Je voulais aussi remercier le Conseil Municipal qui a presque toujours voté à l'unanimité ces aides aux entreprises et je ne doute pas que cette fois, pour les deux entreprises sortant de nos deux pépinières, vous conserverez cette bonne habitude. La Société SIBRA s'est créée en juillet 1991 avec deux personnes à Point +, elle va sortir aujourd'hui pour s'installer à la ZAC des Montarmots, ce sont 16 emplois créés grâce à notre aide. Quant à la deuxième société, il s'agit de MONOLITH qui utilise un logiciel de grande définition. Elle sollicite une aide à son plan d'affaires et ainsi que nous l'avons toujours fait pour les entreprises situées à IEN, je vous propose de lui voter 17 500 F.

**M. LE MAIRE** : Tous mes remerciements.

**M. TOURRAIN** : Effectivement, ce n'était pas long parce qu'il n'y avait pas grand chose à dire (réactions).

**M. LE MAIRE** : Ce que vous êtes méchant ce soir ! Qu'est-ce que vous avez mangé à midi ?

**M. TOURRAIN** : Monsieur le Maire, de toute façon j'agis comme je l'entends, je suis un homme libre...

**M. LE MAIRE** : Oh là, oui !

**M. TOURRAIN** : ...libre de mes propos et je fais en sorte qu'ils soient quelquefois moins grotesques que ceux qu'utilisent d'autres. De tout temps, nous avons été d'accord pour l'IEN, pour accorder nos subventions aux entreprises qui bénéficient de cette aide de l'IEN. Il n'y a donc pas de quoi sonner le tocsin et les cloches de la victoire sur ce sujet-là...

**M. LE MAIRE** : Le tocsin généralement ce n'est pas pour la victoire.

**M. TOURRAIN** : ...d'autant plus que les sommes qui sont apportées sont relativement modestes. Il est exact par ailleurs, que je n'ai pas toujours l'occasion d'assister aux réunions de la Commission Économique, et je m'en excuse, mais je travaille...

**M. FOUSSERET** : Ah, la retraite à 60 ans...

**M. TOURRAIN** : ...de toute façon la retraite, c'est fait pour les gens fatigués alors je créé des emplois...

**M. LE MAIRE** : Je ne suis par prêt d'être en retraite, moi !

**M. TOURRAIN** : Ce que je demande et ce que l'on demande depuis longtemps, c'est qu'il y ait un vrai débat sur les problèmes de l'emploi, vrai débat qui n'a jamais eu lieu. Vous n'avez jamais

défini une politique ambitieuse ; où sont les crédits que vous réservez au problème de l'emploi ? Où sont les crédits que vous réservez pour l'accueil pratique des entreprises, je ne les trouve pas dans votre budget ou alors c'est la peau de chagrin comme la proposition qui nous est faite ce soir, ça se dégonfle très rapidement. C'est cela que je vous reproche et pas autre chose.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.